Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260122-2026003-DE

N°003/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe JEGOU, Maire.
Date de la convocation du Conseil : 16 janvier 2026

***NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19***

***Présents : 15*** ***Votants : 15***

**PRÉSENTS** : M. JEGOU Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M PROVOST Gérard, Mme GEFFROY Nathalie, M ALLAERT Benoît, Mme LEMEE Annie, M MOUCHY Robert, Mme COUDRAIS Josette, M BECUWE Philippe, Mme PINSEMBERT Odile, M GESLIN Pascal, Mme MARSAC Marie-Dominique, M JOUVENCE Benoît, M COYAC Fabrice, M HERVE Patrick,
**ABSENTS EXCUSES** : Mme BOTERF Maryvonne, Mme JOUSSEAUME Karine, M COURJAL Pierrick, M ANQUETIL David
**POUVOIR** : néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Gérard PROVOST est désigné secrétaire de séance.

**********

**Objet : MARCHE TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT RESIDENCE RUE MARCEL CALLO – Avenants lot 1 et lot 2**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la délibération d'attribution des lots du marché n° 058 du 7 juillet 2022 ,*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement résidence rue Marcel Callo, les lots n° 1 – Terrassements-Voirie-Réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et n° 2 – Réseaux souples, doivent faire l'objet d'un avenant.

VU le marché conclu avec l'entreprise BROCELIANDE TP – 56803 PLOERMEL en date du 29 juillet 2022 et l'avenant n° 1 du 18 juillet 2024,
VU le marché conclu avec l'entreprise SADER Réseaux – 56460 SERENT en date du 29 juillet 2022

VU les avenants proposés par l'architecte et compte-tenu des modifications nécessaires qui ont pour objets :

LOT 1
Moins-value :
Suppression de la signalisation du lotissement – elle a été réalisée par la commune

LOT 2
Moins-value :
Suppression de la pose et fourniture de borne individuelle type ste Lizaigne

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- CONCLUT les avenants ci-dessous :
  - Lot n°01 : Terrassements-Voirie-Réseaux :
    BROCELIANDE TP - PLOERMEL
    Marché initial - montant : 87 741.00 € HT
    Avenant n° 01 1 218.20 € HT
    Avenant n° 02 objet de la présente délibération : moins-value de 1 043.50 € H.T.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260122-2026003-DE

Nouveau montant du marché : 87 915.70 € HT

- Lot n°02 : Réseaux souples :
  SADER -Réseaux - SERENT
  Marché initial - montant : 16 910.25 € HT
  Avenant n° 01 objet de la présente délibération : moins-value de 988 € H.T.
  Nouveau montant du marché : 15 922.25 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
Gérard PROVOST

Le Maire,
Philippe JEGOU

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :